

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 12^e jour de novembre 2015 à 19:00 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Guylaine Berlinguette, les conseillers suivants : Marlene Séguin, Joanna Nash, Julia Stuart, Bernard Bazinet, Daniel L. Fournier et Hervey William Howe.

La directrice générale France Bellefleur et l'adjointe administrative, Carole Brandt, sont présentes.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 8 octobre 2015

3. Avis de motion et règlement

3.1 Avis de motion – Règlement décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2016

3.2 Avis de motion – Règlement décrétant la tarification des activités, biens et services municipaux

3.3 Avis de motion - Règlement #205 concernant l'embauche de personnel temporaire

4. Gestion financière et administrative

4.1 Liste des comptes à payer au 31 octobre 2015

4.2 Transferts budgétaires

4.3 Dépôt des états financiers au 31 octobre 2015

4.4 Dépôt – Rapport de la mairesse

4.5 Dépôt – Liste des contrats conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec

4.6 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

4.7 Date des séances du conseil – Année 2016

4.8 Contribution annuelle 2016 – Fédération des municipalités du Québec

4.9 Renouvellement – Contrat d'entretien et de soutien des applications – PG Solutions

4.10 Liste des taxes à recevoir au 31 octobre 2015

5. Urbanisme

5.1 PIIA – 23, rue du Village – Matricule 1892-26-0717 – Démolition d'une résidence

5.2 PIIA – 93, rue du Village – Matricule 1893-37-9550 –
Reconstruction à une cheminée extérieure

6. Loisirs et culture

6.1 Loisirs Arundel – Fête de Noël 2015 et achat d'équipement

6.2 Cégep de Mont-Tremblant – Souper de financement – Club
Richelieu de Mont-Tremblant

6.3 Demande d'aide financière – L'Ombre-Elle

6.4 Campagne annuelle de levée de fonds - Palliaco

7. Ressources humaines

7.1 Autorisation d'embauche – Employé temporaire – Travaux publics

8. Acceptation de la correspondance

9. Rapport de la mairesse et des conseillers

10. Période de questions

11. Levée de la séance

2015-0153

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption des procès-verbaux

2015-0154

2.1 Séance ordinaire du 8 octobre 2015

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à
chaque membre du conseil municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Joanna Nash

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
municipal tenue le 8 octobre 2015 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Avis de motion et règlement

3.1 Avis de motion – Règlement décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2016

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier
que lors d'une séance subséquente, il proposera ou fera proposer

l'adoption d'un règlement concernant l'imposition des taxes pour l'année 2016.

3.2 Avis de motion – Règlement décrétant la tarification des activités, biens et services municipaux

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Hervey William Howe que lors d'une séance subséquente, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement concernant la tarification des activités, biens et services municipaux.

3.3 Avis de motion – Règlement #205 concernant l'embauche de personnel temporaire

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julia Stuart que lors d'une séance subséquente, elle proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement concernant l'embauche de personnel temporaire.

4. Gestion financière et administrative

2015-0155

4.1 Liste des comptes à payer au 31 octobre 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée ci-dessous, à savoir :

Arundel Citizens Home	315.00 \$
Bell Canada	64.68 \$
Bell Mobilité	41.82 \$
Berlinguette, Guylaine	140.25 \$
Carquest Canada*.	25.56 \$
Chauffage Laurentien*	112.62 \$
Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier*	72.10 \$
Dicom*	21.19 \$
Distribution Michel Dion*	24.00 \$
Energie Sonic*	72.18 \$
Gilbert P. Miller & fils inc*	23 980.93 \$
Great West	2 515.45 \$
Hydro-Québec	270.81 \$
Juteau Ruel Inc.	37.96 \$
Kalitec Signalisation*	3 624.47 \$
Local SCFP 4852	735.00 \$
Les Machineries Saint-Jovite inc.*	962.09 \$
Pierre Marcil*	175.50 \$
Marc Marier	130.00 \$
Matériaux McLaughlin inc.*	1 794.78 \$
Mécanique Benoit Pépin*	647.99 \$
MPMAG Inc*	4 231.59 \$
MRC des Laurentides	527.01 \$
Municipalité d'Huberdeau	5 406.25 \$
Municipalité de Montcalm	10 812.50 \$
Outils Tremblant*	233.53 \$
Pièces d'auto P & B Gareau*	94.28 \$
Paquin, Sylvain*	85.93 \$
PG Solution*	99.43 \$
Photocopies Illico*	30.47 \$
Polar Média*	754.52 \$

Santinel Inc*	119.57 \$
Shaw direct	38.50 \$
Station Pierre Brosseau*	166.95 \$
Union des Municipalités du Québec*	74.73 \$
Urba Consultants	2 586.94 \$
Ville de Barkmere	1 411.16 \$
Ville de Mont-Tremblant*	269.00 \$
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	431.16 \$
Visa Desjardins*	611.00 \$
Salaires et contributions d'employeur	37 620.17 \$
Frais de banque	78.45 \$

Liste de chèques émis :

3882 Neil Swail	695.77 \$
3883 Jeanne Thomas	53.27 \$
3884 Visa Desjardins	242.77 \$
3885 Hydro-Québec	403.05 \$
3886 Royal Légion	53.00 \$

* Rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir

Que le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir pour la période du mois d'octobre 2015, transmis en date du 10 novembre 2015.

Je soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-0156

4.2 Transferts budgétaires

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au budget actuel, et ce, dans le but de favoriser un meilleur suivi des dépenses et de réallouer certains budgets;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu que le conseil autorise les transferts budgétaires suivants :

De (ct) :

02-110-00-131 Conseil – Rémunération	1 645 \$
02-110-00-494 Conseil – Association et abonnement	104 \$
02-120-00-412 Admin générale - Services juridiques	2 041 \$
02-230-00-494 PR – Association et abonnement	500 \$
02-230-00-691 PR – Médicaments et fournitures	200 \$
02-230-00-643 PR – Petits outils	200 \$
02-330-00-141 Salaires – Déneigement	5 000 \$

À (dt) :

02-110-00-200 Conseil – Charges sociales	73 \$
02-110-00-454 Formation et perfectionnement	637 \$
02-130-00-331 Admin générale – Téléphone	500 \$
02-130-00-522 Admin générale – Entretien et réparation	1 500 \$
02-230-00-310 PR – Communication	700 \$
02-230-00-451 PR – Entretien et réparation	200 \$
02-320-50-523 Voirie – Entretien 10 roues	1 000 \$
02-701-30-141 Salaires – Patinoire	4 500 \$
02-701-30-200 Charges sociales – Patinoire	500 \$
02-701-90-349 Loisirs et culture – Autres	80 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Dépôt des états financiers au 31 octobre 2015

Madame la directrice générale, France Bellefleur, dépose les rapports financiers semestriels, conformément à l'article 176.4 du code municipal du Québec.

4.4 Dépôt – Rapport de la mairesse

Madame la mairesse, Guylaine Berlinguette, dépose le rapport de la mairesse sur la situation financière de la municipalité pour l'année 2015.

4.5 Dépôt – Liste des contrats conformément à l'article 955 du Code municipal de Québec

Madame la mairesse, Guylaine Berlinguette, dépose la liste des contrats conformément à l'article 955 du code municipal.

4.6 Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires

CONFORMÉMENT à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités, la directrice générale procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues des membres du conseil suivants :

Guylaine Berlinguette, mairesse
Bernard Bazinet, conseiller poste #1
Marlene Séguin, conseillère poste #2
Joanna Nash, conseillère poste #3
Julia Stuart, conseillère poste #4
Daniel L. Fournier, conseiller poste #6

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu d'adopter le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016, lesquelles débiteront à 19 h :

Mardi 19 janvier 2016
Mardi 16 février 2016
Mardi 15 mars 2016
Mardi 19 avril 2016
Mardi 17 mai 2016
Mardi 21 juin 2016
Mardi 12 juillet 2016
Mardi 16 août 2016
Mardi 20 septembre 2016
Mardi 18 octobre 2016
Mardi 15 novembre 2016
Mardi 13 décembre 2016

Et de publier le contenu de cette résolution par avis public, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-0158

4.8 Contribution annuelle 2016 – Fédération des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités représente les intérêts des municipalités locales et régionales en assumant un leadership politique et stratégique tout en étant la source de référence et l'interlocuteur incontournable en matière de questions municipales, et ce, en cohésion avec les intérêts de ses membres et la diversité des territoires;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités soutient les municipalités dans leurs champs de compétence actuels et futurs;

CONSIDÉRANT qu'il est important de conjuguer les forces des territoires ruraux et urbains pour assurer le développement durable des régions du Québec et que la Fédération Québécoise des Municipalités remplit bien ce rôle;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités a les mêmes valeurs que notre municipalité, soit la concertation dans l'action, le respect de la diversité des territoires et la qualité des interventions et des services;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu que le conseil adhère à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2016 et autorise le paiement de la contribution annuelle pour un montant de 1 021.59 \$ taxes incluses. Que ce montant soit versé en 2016 à même les fonds disponibles du budget 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-0159

4.9 Renouvellement – Contrat d'entretien et de soutien des applications – PG Solutions

CONSIDÉRANT que les contrats d'entretien et de soutien des applications pour les logiciels Mégagest et AccèsCité Territoire avec la firme PG Solutions doivent être renouvelés pour l'année 2016;

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu de renouveler le contrat d'entretien et soutien des applications pour les logiciels Mégagest et AccèsCité Territoire avec la firme PG Solutions pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 au montant de 10 198.31 \$ taxes incluses et que ce montant soit versé en 2016 à même les fonds disponibles du budget 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-0160

4.10 Liste des taxes à recevoir au 31 octobre 2015

CONSIDÉRANT que selon l'article 1022 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale doit déposer la liste des comptes à recevoir;

CONSIDÉRANT que par souci d'équité, la Municipalité doit s'assurer de la perception de toutes les taxes avant la prescription de ces taxes prévues dans la loi ne s'applique;

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2015-0022, le conseil municipal a confié à la firme d'avocats Dubé Guyot le mandat d'effectuer la perception des comptes de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu

QUE le conseil accepte la liste des taxes à recevoir au 31 octobre 2015, préparée par la directrice générale et mandate Dubé Guyot, avocats pour effectuer la perception des taxes, dans tous les cas où des arrérages pour l'année 2014 ou antérieurs sont dus;

QUE le conseil mandate Dubé Guyot, avocats pour effectuer la perception des taxes, dans tous les dossiers ayant une créance pour l'année précédente, et ce, après l'échéance du dernier versement de taxes de l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Urbanisme

2015-0161

5.1 PIIA – 23, rue du Village – Matricule 1892-26-0717 – Démolition d'une résidence

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA a été présentée pour la propriété située au 23, rue du Village et qui est identifiée par le matricule 1892-26-0717;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie aux critères du Règlement #168 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que la résidence a déjà perdu l'essentielle de sa valeur suite à une détérioration irréversible due à un manque d'entretien général et que le premier critère de l'article 4.1.1 du Règlement sur les PIIA permet la démolition d'un bâtiment dans de telles circonstances;

CONSIDÉRANT que la démolition permettra d'assainir le secteur en réduisant le nombre de résidences et en diminuant la pression sur la nappe phréatique provenant des eaux usées et ainsi réduire le risque de contamination des puits avoisinants;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Joanna Nash

Et résolu que le conseil accepte la demande de démolition d'une résidence présentée dans le cadre du PIIA pour la propriété située au 23, rue du Village, identifiée par le matricule 1892-26-0717 aux conditions suivantes :

- Que le réservoir de mazout qui servait au chauffage de la résidence soit vidangé par une compagnie accréditée et reconnue, approuvée par l'inspecteur en bâtiment et ce, avant le début des travaux et avant tout déplacement du réservoir. L'inspecteur devra être présent lors de la vidange du réservoir;
- Que l'arrivée d'eau du réseau privé d'aqueduc soit fermée et colmatée convenablement par un plombier avant le début des travaux de démolition;
- Que les travaux de démolition soient réalisés par un entrepreneur qui possède la licence requise de la Régie du Bâtiment du Québec;
- Qu'aucun matériau de construction ne soit enfoui dans la fondation;
- Que la fondation soit retirée complètement ou cassée sur elle-même, remplie de matière inerte et recouverte d'au moins quinze centimètres (15 cm) de terre végétale et ensemencée dans les plus brefs délais pour rétablir le couvert végétal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-0162

5.2 PIIA – 93, rue du Village – Matricule 1893-37-9550 – Reconstruction d'une cheminée extérieure

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA a été présentée pour la propriété située au 93, rue du Village et qui est identifiée par le matricule 1893-37-9550;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie aux critères du Règlement #168 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que les travaux consistent à la démolition de la cheminée existante, actuellement en brique, et la reconstruction d'une nouvelle cheminée aux mêmes dimensions, mais qui sera recouverte d'un parement en Canexel de la même couleur que celui de la résidence principale;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés permettront de respecter le troisième (3^e) critère de l'Article 4.1.1 du Règlement sur les PIIA qui précise que : « *Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'un bâtiment doivent être protégés* »;

CONSIDÉRANT que les travaux sont nécessaires afin d'assurer la sécurité du bâtiment et de ses occupants;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu que le conseil accepte la demande présentée dans le cadre du PIIA pour la propriété située au 93, rue du Village, identifiée par le matricule 1893-37-9550 concernant la reconstruction d'une cheminée avec un parement en Canexel de la même couleur que celui de la résidence principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Loisirs et culture

2015-0163

6.1 Loisirs Arundel – Fête de Noël 2015 et achat d'équipement

CONSIDÉRANT que Loisirs Arundel a déposé une demande d'aide financière pour son projet « Fête de Noël 2015 » et pour l'achat d'une machine à bingo;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire s'impliquer dans le projet « Fête de Noël 2015 », car ce projet fortifie le sentiment d'appartenance de la population à sa municipalité en plus de promouvoir la famille;

CONSIDÉRANT que l'achat d'une machine à bingo permettra à Loisirs Arundel de financer une partie de ses activités tout en offrant un divertissement pour les citoyens d'Arundel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu que le conseil accorde à Loisirs Arundel un montant de 400 \$ pour son projet « Fête de Noël 2015 » ainsi qu'un montant de 157.48 \$ comme aide financière à l'achat d'une machine à bingo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-0164

6.2 Cégep de Mont-Tremblant – Souper de financement – Club Richelieu de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT que le Centre d'études collégiales de Mont-Tremblant facilite l'accès à l'enseignement supérieur en favorisant la diplomation auprès des étudiants d'ici dans leur région;

CONSIDÉRANT que dans chacune des régions du Québec, les établissements collégiaux représentent des pôles importants de développement économique, social et culturel tout en dynamisant les communautés de toutes tailles;

CONSIDÉRANT que depuis sa création en 2008, le Cégep dresse un bilan positif et qu'après l'abandon du statut expérimental, le projet continue de recevoir l'appui de nombreux partenaires du milieu, tant économiques que scolaires et sociaux;

CONSIDÉRANT que les jeunes et leurs parents sont de plus en plus nombreux à répondre à l'appel de leur région et à manifester, à l'égard du collège, une marque de confiance;

CONSIDÉRANT que le Club Richelieu de Mont-Tremblant organise une soirée d'huîtres au profit de la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme, pour les élèves du Centre collégial de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu d'autoriser l'achat de deux (2) billets pour la Soirée d'Huîtres, au profit de la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme, pour les élèves du Centre collégial de Mont-Tremblant, organisé par le Club Richelieu de Mont-Tremblant, au montant de 110 \$ chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-0165

6.3 Demande d'aide financière – L'Ombre-Elle

CONSIDÉRANT que les femmes et leurs enfants ont le droit de vivre en sécurité dans leur foyer;

CONSIDÉRANT que chaque enfant a le droit de se développer dans un climat sain et exempt de violence;

CONSIDÉRANT que lorsque les femmes sortent de leur silence, elles ont un grand besoin de ressources pour les aider à repartir à zéro;

CONSIDÉRANT que L'Ombre-Elle est, depuis trente ans (30 ans), une des maisons d'hébergement des Laurentides qui leur offre l'aide et l'hébergement à n'importe quelle heure du jour et de la nuit afin de reprendre le contrôle de leur vie et rebâtir l'estime d'elles-mêmes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu que le conseil autorise un don de 100 \$ à l'organisme L'Ombre-Elle afin de l'appuyer dans sa campagne de financement 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-0166

6.4 Campagne annuelle de levée de fonds - Palliaco

CONSIDÉRANT que Palliaco est un organisme qui offre des services d'accompagnement, de répit et de soutien aux personnes atteintes de cancer, aux malades en fin de vie, aux proches aidants et aux endeuillés, gratuitement, en français et en anglais, aux résidents de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT que Palliaco organise la 4^e Randonnée sous les étoiles, un évènement d'hiver agréable et rassembleur qui a été conçu pour amasser des fonds pour financer les services offerts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu que le conseil autorise un don de 400 \$ à Palliaco pour l'inscription de quatre (4) participants dans l'équipe de la Camaraderie afin d'appuyer l'organisme dans sa campagne annuelle de levée de fonds 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Ressources humaines

2015-0167

7.1 Autorisation d'embauche – Employé temporaire – Travaux publics

CONSIDÉRANT que la Municipalité a deux (2) employés affectés aux travaux publics et que, pour assurer la continuité du service, il y a lieu

d'autoriser la directrice générale à embaucher un employé temporaire dans ce département afin de remplacer une personne salariée absente ou pour répondre à un surcroît de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale à embaucher un employé temporaire pour le département des travaux publics dans les cas de remplacement d'une personne salariée absente ou pour répondre à un surcroît de travail et à faire entériner cette embauche à la première séance du conseil suivante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-0168

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin et résolu que la séance soit levée à 20 : 41 heures.

Guylaine Berlinguette
Mairesse

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale